

Programmes d'assistance

Introduction

Les Nations Unies et les institutions spécialisées ont mis en œuvre, dans diverses régions du globe, des programmes d'assistance, financés par les contributions budgétaires des États membres. Par ailleurs, sous l'égide des Nations Unies se placent également des programmes spéciaux de secours, confiés à des agences d'aide aux enfants et aux réfugiés, et bénéficiant de ressources financières spéciales; en outre, il existe des programmes d'assistance technique, financés par des fonds «extra-budgétaires», grâce aux contributions bénévoles des États membres. On trouvera dans les sections ci-dessous un compte rendu succinct de la mise en œuvre de trois de ces programmes spéciaux.

Aide à l'enfance

Le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (FISE) a été établi le 11 décembre 1946, à l'intention des enfants des pays ravagés par la guerre, et plus particulièrement des pays européens. Les programmes du FISE ont soulevé un tel intérêt et rallié de si nombreux appuis, qu'en 1953 (et en dépit d'une situation un peu moins critique que dans l'après-guerre immédiate), l'Assemblée générale décida par un vote unanime de faire du FISE un organisme permanent de l'ONU. A partir de 1953, le Fonds a déplacé son centre d'intérêt du domaine des secours d'urgence à celui des programmes à long terme: bien-être des mères et des enfants, contrôle des maladies et nutrition infantile. L'assistance du Fonds est surtout offerte, depuis cette époque, aux pays de l'Amérique latine, de l'Asie, de l'Afrique et du Moyen-Orient. Dans toutes ces régions, le FISE travaille en collaboration étroite avec l'Organisation mondiale de la santé et l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture; ces deux organisations prêtent au FISE l'aide de leur personnel de techniciens.

Le Canada a participé aux projets du FISE sans se laisser distancer par l'expansion de son programme et l'accroissement de son budget. En 1957, 80 pays ont offert une contribution bénévole à 324 plans qui sont mis en œuvre dans 104 pays et territoires divers. Le budget du FISE comprend des contributions de gouvernements et d'organismes non gouvernementaux. En 1957, les revenus provenant de sources variées se sont montés à 20.5 millions de dollars, se répartissant comme suit: 18 millions versés par les Gouvernements et 2.5 millions provenant d'autres sources. Depuis 1951, le chiffre moyen des contributions s'accroît de 1.5 million par année, ce qui a permis au FISE de distribuer des allocations toujours plus importantes: en 1951, il a distribué 16.6 millions, contre 24.1 millions en 1957. Les pays et territoires qui reçoivent l'aide du FISE contribuent aux projets mis en œuvre, dans une proportion égale ou supérieure aux versements du Fonds. En 1957, pour chaque dollar alloué par le FISE, les gouvernements bénéficiaires se sont engagés à verser \$2.79.

Depuis la création du Fonds, en 1946, le Gouvernement canadien lui a versé plus de 10.5 millions de dollars, y compris une contribution de \$650,000 effectuée en 1957. En outre, les contributions bénévoles provenant de sources canadiennes privées ont dépassé 1.5 million en 1957. Par ailleurs, les enfants du Canada ont contribué à la collecte «Déboursez pour